

SUD-INRAP

Feuille d'information
syndicale
interprofessionnelle
mensuelle du personnel
de l'Institut National
de Recherches
Archéologiques
Préventives

Brèves du CTP du 04 juillet 2006

Procès-verbaux :

Le CTP a validé à l'unanimité les procès-verbaux des séances des 22 mars et 5 avril 2006. Ces procès-verbaux sont - normalement - consultables dans chaque résidence d'affectation et le sont également sur l'intranet.

Mise en place des CTP spéciaux (interrégionaux)

Les CTP spéciaux (en région) verront le jour en 2007. Cette revendication commune aux organisations syndicales SUD, CGT et FSU a donc fini par aboutir. Pour la section INRAP de SUD-Culture-Solidaires, ces instances permettront de renforcer la présence syndicale au niveau interrégional et par conséquent, une meilleure prise en compte des revendications du personnel. En outre, le CTP national de l'établissement devrait en toute logique se voir «désengorgé» de sujets concernant davantage l'échelon régional.

Un décret dérogatoire a été validé au cours du présent CTP central afin de permettre, dès la prochaine consultation électorale prévue à l'automne, la mise en place des CTP spéciaux en région. Ce décret vise également à écourter les présents mandats nationaux dans la mesure où l'INRAP s'alignera désormais sur le calendrier électoral commun à tout le Ministère de la Culture.

Les élections de fin 2005 n'auront donc conduit qu'à un mandat d'un an. Cette période très courte a déjà permis à SUD-Culture-Solidaires de renforcer sa présence dans nombre d'instances représentatives du personnel, de faire valoir ses revendications (repyramidage, formation continue, dossier des primes...).

Elections des représentants du personnel au Conseil d'Administration

Les agents de l'INRAP voteront dès l'automne pour leurs représentants au Conseil d'Administration de l'établissement. SUD-Culture-Solidaires se présentera - pour la première fois - à ces élections. Nous espérons que nombre d'entre vous réitéreront le soutien à notre syndicat avec autant de force que lors des élections CTP/CHS de fin 2005. La représentation du personnel est actuellement assurée par les organisations SGPA-CGT et CFDT-Culture.

Instruction relative à la prime de déplacement fréquent hors résidence administrative

L'instruction relative aux primes de déplacement rédigée par la Direction de l'INRAP ne prend pas en compte tous les types de déplacements hors résidence administrative. C'est notamment le cas des convocations «employeur» ainsi que du travail syndical. Cette situation instaure une inéquité de traitement entre agents et n'est donc pas acceptable. Pour SUD-Culture-Solidaires, TOUS les déplacements hors résidence administrative doivent être comptabilisés et ouvrir droit à indemnité. Pour nous, cela vaut aussi bien pour les grands déplacements nécessaires à l'activité archéologique que pour la formation, les rendez-vous et convocations ou encore pour l'exercice du droit syndical.

Instruction relative aux campagnes de mutations, recrutements, promotions

Ce point a été ajourné. Des propositions intersyndicales (CGT-SUD-CFDT-FSU) ont été transmises à la DRH courant juin. A suivre...

Repyramidage

SUD-Culture-Solidaires et l'intersyndicale CGT-CFDT-FSU ont présenté leurs propositions respectives en vue du repyramidage des agents de l'INRAP. Malgré de nombreux et constructifs échanges avec l'intersyndicale, des divergences ont subsisté. Celles-ci portent notamment sur le volume d'agents concernés ou encore sur une certaine automaticité de la procédure, chère à notre organisation syndicale. Toutefois, nos propositions et celles de l'intersyndicale présentent davantage de points de convergences que de points de désaccords. Nos propositions ont été transmises à l'ensemble des agents en lieu et place d'une feuille «SUD-INRAP» au cours du mois de juillet. La suite à la rentrée de septembre, où la Direction nous fera part de sa position.

Nouveaux véhicules

Les organisations syndicales présentes (CGT, SUD et CFDT) ont unanimement dénoncé l'inadéquation des véhicules Ford Tourneo qui ont déjà, par ailleurs, révélé de nombreux problèmes de mise en oeuvre. Ce véhicule de tourisme est largement inadapté à l'activité archéologique.

La Direction de l'INRAP est de notre point de vue totalement responsable de cette mauvaise pioche. La seule solution envisagée est de doter ces véhicules d'un caisson permettant de sacrifier les places arrières pour davantage de volume utilitaire. Bref, bien joué ! et toutes nos félicitations aux grands penseurs responsables de cette panade. Notons également que les véhicules de liaison nécessaires au fonctionnement des bases n'existent pas dans cette dotation. Il leur a été préféré davantage de véhicules de fonction pour nos cadres.

Communiqué relatif au conflit opposant la Direction Générale de l'INRAP et le SNAC-FO

SUD-Culture-Solidaires a été tenu informé par le Président de l'INRAP du litige grave qui oppose actuellement la Direction Générale de l'établissement à l'organisation syndicale SNAC-FO suite à la création d'une section «cadres» regroupant certains chefs de service et du dépôt d'un préavis de grève par cette même organisation.

Dans l'état actuel de la situation, SUD-Culture-Solidaires observe une stricte neutralité et ne prend donc pas parti. Cependant, notre inquiétude demeure quant aux suites qui seront données à ces événements qui sont de nature à déstabiliser l'établissement. En ce sens, il est de mise qu'une information des plus transparentes soit faite aux agents sur ce litige et ses suites, ce que nous avons demandé à M. J.-P. Demoule qui s'est depuis adressé aux agents par courriel (21 juin).

Ce courrier électronique ne permet cependant pas aux salariés de comprendre la situation et encore moins les décisions prises par la Direction Générale à l'encontre du SNAC-FO et des cadres auxquels sont reprochés des manquements au regard de leur devoir de réserve et de leur devoir de loyauté tels que définis dans le Code de la Fonction Publique. Nous ne pouvons que le déplorer et réitérer notre demande qu'une information clarifiée et complète soit faite sur la nature même de ce litige et les procédures actuellement engagées par la Direction de l'INRAP.

SUD-Culture-Solidaires, section INRAP, le 23 juin 2006

INTERPRO/SOCIÉTÉ

Une décision intolérable !

Le Conseil d'Etat valide la présence d'enfants étrangers en rétention administrative

gisti, groupe d'information et de soutien des immigrés

Au moment même où un immense mouvement de solidarité parvient à empêcher le renvoi massif d'enfants de sans-papiers, le Conseil d'Etat donne quitus au ministère de l'Intérieur pour qu'il puisse retenir en centres de rétention administrative des familles, même si elles comprennent des enfants en bas âge ou des nourrissons (arrêt du 12 juin 2006 n° 282275, 282982, 283157).

La haute juridiction administrative avait en effet été saisie par le Gisti, la Cimade, Amnesty international et la LDH à propos d'un décret du 30 mai 2005 (n° 2005-617) relatif à la rétention administrative. Les associations entendaient dénoncer la légalisation d'une pratique préfectorale consistant à placer des familles entières en centres de rétention lors du renvoi d'un sans-papier. Elles faisaient valoir l'illégalité d'une telle mesure, au regard du Code des étrangers qui offre une protection absolue aux mineurs contre les mesures d'éloignement et le placement en centre de rétention. Ces pratiques, devenues monnaie courante, constituent des violations de la Convention internationale des droits de l'enfant et pourraient même être assimilées à des expulsions collectives, formellement prohibées par la Convention européenne des droits de l'homme.

Pour le Conseil d'Etat, les dispositions attaquées par les associations « visent seulement [sic] à organiser l'accueil des familles des étrangers placés en rétention ». Faisant preuve d'un juridisme étroit, les Sages feignent ainsi d'ignorer que la validation de la présence d'enfants aux côtés de l'étranger en instance d'éloignement légitime la politique du ministre de l'Intérieur d'expulsion massive de familles étrangères du territoire français.

En déposant ce recours, les associations avaient pour objectif de rappeler que la rétention et l'expulsion des mineurs étrangers sont contraires à de nombreux textes internationaux ratifiés par la France. Elles continueront à s'y opposer par tous les moyens politiques dont elles disposent. La banalisation de telles pratiques soulève plus généralement la question de la légitimité des centres de rétention et doit nous inciter à réfléchir aux formes que pourrait prendre la liberté de circulation.

GISTI

Continuer à lutter pour un droit au revenu pour toutes et tous

Quand la dérégulation des marchés de production alimentaire est orchestrée par nos gouvernants, aux ordres de l'OMC, des producteurs aux consommateurs, tout le monde trinque. 30 000 paysans et paysannes disparaissent chaque année et leur revenu a baissé de 28% en 7 ans.

Pendant ce temps, les prix à la consommation croissent et le revenu des actionnaires des firmes et des distributeurs continuent aussi d'augmenter au détriment de l'emploi, de la généralisation de la précarisation, de l'accès à la nourriture, de l'eau, au respect de l'environnement et de la santé.

Depuis quelques mois, dès que nous manifestons pour dénoncer ces dérives, les seules réponses sont la répression pour toutes les organisations qui osent agir.

Le rendu d'hier de Montpellier en est un exemple: 13 paysans de la Confédération paysanne, qui avaient mené des actions symboliques en distribuant 2 000 euros de produits laitiers dans les quartiers défavorisés et demandé d'enlever de la vente des semences enrobées de Fipronil qui venaient d'être interdites par le ministre Hervé Gaymard lui-même, ont été condamnés à des peines d'amende pour un total de 10 500 euros, plus les frais de justice et les dommages et intérêts à Lactalis, soit 3 800 euros.

Même si le Tribunal n'a pas suivi les réquisitions du procureur, ce dernier avait osé demander 8 mois de prison ferme à l'encontre de Jean-Emile Sanchez, alors porte-parole de la Confédération paysanne. L'acharnement des industries laitières perdure et de nouveau Jean-Emile Sanchez se retrouve convoqué devant le Tribunal de Vienne (38), le 27 octobre 2006 pour une action collective similaire à la société Danone à l'automne 2004 !

Ce procès mettra en débat les questions sociales qui nous préoccupent toutes et tous. Le réseau de convergence des luttes du mouvement social sera présent, là et partout ailleurs, nous continuerons

à nous battre pour une société plus solidaire, une société où chacun, chacune a droit à un revenu, un toit, des droits pour vivre !

(COMMUNIQUE DE PRESSE, Bagnolet 19/07/06) Contact : C. Jacovetti : 06 71 97 54 60

Signataires : Confédération paysanne, construire un monde solidaire, RESF, Regarde à vue, Union syndicale Solidaires, SUD PTT, Sud Santé Sociaux, Sud ANPE, CCIPP, Culture et Liberté, No Vox, AC, Euromarchés, CDSL, MNCP, FSU, ATMF, Droits Devant, IPAM, Réseau Sortir du nucléaire, Banlieues du monde 93, DAL, FNAB.

La suspension des négociations de Doha marque un premier pas vers des règles commerciales dédiées au développement et aux droits

Au lendemain de l'interruption sine die des négociations du cycle de Doha « pour le développement », les organisations françaises de solidarité internationale signataires du présent document manifestent leur satisfaction qu'un accord commercial multilatéral conclu sur la seule base des intérêts économiques et financiers dominants ne soit pas intervenu.

Après des mois d'avertissements alarmistes et autres mises en garde catastrophistes, les négociations de Doha ont échoué hier sans que n'intervienne le cataclysme planétaire cent fois annoncé.

En effet en dépit de leitmotiv, l'agenda de Doha n'a jamais instauré le développement durable comme finalité. C'est la libéralisation commerciale qui en est restée l'objectif premier et à aucun moment le contenu des accords et le fonctionnement du système multilatéral n'ont été analysés à l'aune de leurs impacts en matière de développement économique et social.

Malgré les critiques et les protestations des organisations de solidarité internationale du monde entier (associations de solidarité internationale, de lutte contre la précarité, de protection de l'environnement ou de défense des droits, syndicats...), les représentants des Etats-Unis, de l'Europe ou encore du Brésil ont agi et négocié en fonction des intérêts prioritaires de leurs firmes multinationales, de leurs lobbies productivistes, plutôt que des impératifs d'amélioration des conditions de vie des plus pauvres et du respect des droits économiques, sociaux et culturels de tous les citoyens.

Au mépris de l'absence avérée de résultats en matière de développement et de réduction de la pauvreté, sans considération pour les impacts catastrophiques de la dynamique de libéralisation commerciale, les gouvernements, poussés par M. Lamy, se sont obstinés dans la poursuite de négociations auxquelles personne, pas même les protagonistes, ne semblait plus croire !

L'Union européenne a énergiquement promu cette libéralisation (en exigeant une ouverture des marchés en développement aux produits industriels et services contre des réductions tarifaires sur les produits agricoles) tout en masquant l'agressivité de ses exigences derrière un discours de solidarité avec les pays en développement. En réalité, l'UE, les Etats-Unis, tout comme le Canada, l'Australie mais aussi les négociateurs brésiliens et indiens se sont comportés en hérauts de la libéralisation du commerce mondial.

Le gouvernement français ne mérite pas moins de critiques ; en dépit de ses mises en garde au Commissaire européen, il n'a eu d'autre agenda, à travers la préservation d'un statu quo sur les protections tarifaires et le système de soutiens internes, que la défense d'un système agroproductiviste national destructeur de la paysannerie familiale d'Europe comme du Sud, et la conquête de nouvelles opportunités pour ses grandes firmes multinationales de services. Il s'est ainsi montré très actif dans les propositions de libéralisation de certains secteurs de services, notamment l'eau et la grande distribution.

Cet échec retentissant reflète bien la conscience de plus en plus aiguë des sociétés civiles quant à l'impasse que constitue

la libéralisation commerciale comme réponse aux inégalités. Les échéances électorales brésilienne, états-unienne ou française à venir représentaient une menace bien comprise pour des gouvernements qui craignent d'affronter la sanction démocratique après avoir mené des politiques économiques, sociales et fiscales tendant à plus de précarité et d'inégalités.

Et les pays les plus pauvres sont de moins en moins prêts à des concessions unilatérales aux vertus du marché et aux multinationales dans l'attente d'hypothétiques lendemains de croissance et de développement. L'impasse dans laquelle se trouve l'OMC est bien celle du modèle économique qu'elle promet depuis 1994.

L'absence d'accord dans le cadre du Doha Round ne nous donnera pleine satisfaction que si elle représente l'électrochoc indispensable à une remise en question profonde du modèle théorique associant mécaniquement croissance, commerce, et développement qu'ont défendu les grandes puissances négociantes contre les échecs évidents accumulés sur le terrain.

Sans régulations démocratiques des pratiques des acteurs directs de l'échange international, en particulier des multinationales, sans droit aux protections des économies qui ont à se construire, sans reconnaissance de la souveraineté alimentaire comme un droit supérieur et sans renversement de l'actuelle hiérarchie des normes juridiques existantes sur le plan international, la croissance du commerce international et la marchandisation de toutes les activités humaines continueront d'aggraver les disparités entre régions, entre pays, territoires, populations... Le temps offert par l'ajournement des négociations peut être celui ou jamais d'admettre les limites du modèle libéral ; il peut ouvrir l'indispensable réflexion collective vers la construction de règles commerciales multilatérales qui seraient réellement favorables à l'amélioration des conditions de vie des plus pauvres, à l'affirmation des droits économiques, sociaux et environnementaux et à la création des espaces politiques nécessaires au pays en développement pour construire leurs économies.

De plus en plus de citoyens, consommateurs, usagers des services, salariés ou paysans... refusent les principes supposés neutres du marché comme mode d'organisation des sociétés et appellent au contraire à la promotion de biens publics mondiaux, dans la perspective d'un renouveau de la solidarité et de l'égalité et d'un développement durable et équitable à l'échelle mondiale.

Le commerce international doit être assigné à ces objectifs et à des valeurs ; il doit être subordonné à la satisfaction des droits (économiques, sociaux, culturels) de tous les citoyens, à la défense de tous les modes de vie et à la protection des écosystèmes.

Pour y parvenir, les politiques commerciales, qu'elles soient nationales ou multilatérales, doivent être élaborées et débattues de façon démocratique et transparente, associant les Parlements nationaux, mais aussi les autorités locales et les acteurs de la société civile.

L'échec appelle désormais une analyse honnête et démocratique afin qu'interviennent ces changements politiques radicaux.

C'est pourquoi nous demandons à P. Mandelson et à ses interlocuteurs français :

- De reconnaître l'indivisibilité des droits humains et leur primauté sur le droit commercial que ce soit dans le cadre des accords commerciaux multilatéraux ou dans celui d'accords régionaux et bilatéraux, et ainsi de s'engager pour l'instauration d'une nouvelle hiérarchie des normes internationales donnant la primauté aux droits humains ;
- De soutenir la mise en place d'un processus d'évaluation publique et contradictoire des effets de la libéralisation commerciale et des différents accords administrés dans le cadre de l'OMC ;
- De saisir l'opportunité offerte par cette interruption pour rouvrir un dialogue transparent et associant tous les acteurs de la société civile sur les principes et les objectifs de l'UE en matière de politique commerciale.

Les signataires : Attac France, Fédération Artisans du Monde, IPAM, Union syndicale Solidaires, Vamos !

SUD-Culture-Solidaires

Section INRAP
12 rue de Louvois - 75002 PARIS

Secrétariat de section : 06.33.11.40.84 - Permanence : 01.40.15.82.68
Fax : 01.40.15.85.99 - Courriel : sud@culture.fr
Internet : www.solidaires.org

SECRÉTARIAT NATIONAL DE SECTION

Benjamin HERARD
Hameau de la Folie - 14220 MOULINES
06.33.11.40.84 - benjamin.herard@normandnet.fr

Frédéric BOUMIER
3, rue du 41e R.I - 35140 SAINT-AUBIN-
DU-CORMIER - fred.boumier@laposte.net

COMITÉ TECHNIQUE PARITAIRE

Philippe VIDAL
52 rue Claude Lorrain 59800 LILLE
philippe.vidal@inrap.fr

Pascal LE GUEN
52 rue de Croisy 02200 SOISSONS
pascal.le-guen@inrap.fr

Benjamin HÉRARD
Hameau de la Folie 14220 MOULINES
06.07.76.32.91 - benjamin.herard@free.fr

Stéphane BLANCHET
41 rue de la Palestine 35000 RENNES
stephane.blanchet@libertysurf.fr

Fabrice PORCELL
90 rue de l'Ermitage 37100 TOURS
fporcell@free.fr

Éric YÉNY
Le Ménard 03460 BAGNEUX
eric.yeny@libertysurf.fr

COMITÉ HYGIÈNE ET SÉCURITÉ NATIONAL

Pierrick LEBLANC
La Hailleraie 35660 BRAIN-sur-VILAINE
06.12.31.27.16 - pierrick.leblanc@inrap.fr

Romuald FERRETTE
4 place de la Mairie 22130 PLANCOËT
06.74.20.38.44 - romuald.ferrette@inrap.fr

Thomas BOUQUIN
4 rue Pierre Blanc 69001 LYON
thomasbouquin@club-internet.fr
06.74.29.63.99

Emmanuel LABORIER
2 bis, rue François Jouffray
21000 DIJON
laborier.emmanuel@wanadoo.fr

Robert ABILA
Au Village 32420 TOURNAN
robert.abila@inrap.fr
05.62.65.31.24

Catherine BOCCACINO
Les Bordettes 31420 BENQUE
catherine.boccacino@inrap.fr
05.61.98.83.55

COMMISSION DE SECOURS

Vincent POMMIER
La Ville Jean 35120 EPINIAC
06.03.85.33.52 pommier.vincent@laposte.net

Anne-Lise BUGNON
17 chemin de la Pièce Mignot
La Comaille 71400 TAVERNAY
annelise.bugnon@wanadoo.fr

Anne-Françoise CHÉREL
4 avenue Sergent Maginot 35000 RENNES
anne-francoise.cherel@inrap.fr

Benjamin HÉRARD
Hameau de la Folie 14220 MOULINES
06.07.76.32.91
benjamin.herard@normandnet.fr

Pierrick LEBLANC
La Hailleraie 35660 BRAIN-sur-VILAINE
06.12.31.27.16 - pierrick.leblanc@inrap.fr

François CHERDO
55 rue Bellanger 37000 TOURS
francois.cherdo@inrap.fr

COMMISSION BIMESTRIELLE

Pierrick LEBLANC
La Hailleraie 35660 BRAIN-sur-VILAINE
06.12.31.27.16 - pierrick.leblanc@inrap.fr

Thomas BOUQUIN
4 rue Pierre Blanc 69001 LYON
06.74.29.63.99
thomasbouquin@club-internet.fr

Vincent POMMIER
La Ville Jean 35120 EPINIAC
06.03.85.33.52 - pommier.vincent@laposte.net

Martin PITHON
58 bd Auguste Alloneau 49100 ANGERS
06.03.85.33.55 martin.pithon@wanadoo.fr

Benjamin HÉRARD
Hameau de la Folie 14220 MOULINES
06.07.76.32.91 benjamin.herard@normandnet.fr

Christophe RANCHÉ
Les Raux 81140 PENNE
06.89.64.30.22
christophe.ranche@wanadoo.fr

GRUPE «FORMATION»

Christophe RANCHE
Les Raux 81140 PENNE
06.89.64.30.22 - christophe.ranche@wanadoo.fr

Pascale SARAZIN
Les Bruyères - 26240 BEAUSEMBLANT
psmyo@wanadoo.fr

COMMISSION «PRIMES»

Thomas BOUQUIN
4, rue Pierre Blanc 69001 LYON
06.74.29.63.99 - thomasbouquin@club-internet.fr

Lonny BOURADA
4, rue de l'Eglise 55210 HERBEVILLE
lonny.bourada@inrap.fr

Éric YÉNY
Le Ménard 03460 BAGNEUX
06.10.45.60.69
eric.yeny@libertysurf.fr

Franck GÉRARD
7 bis, rue de la Lauvière
54470 SAINT-BAUSSANT
06.71.92.73.43 - franck.gerard@inrap.fr

Benjamin HERARD
Hameau de la Folie - 14220 MOULINES
06.33.11.40.84 - benjamin.herard@normandnet.fr

ASSOCIATION DU PERSONNEL (A.S.C.S)

Anne-Françoise CHEREL
4, avenue Sergent Maginot 35000 RENNES
anne-francoise.cherel@inrap.fr

Gilles ROLLIER
18 rue Proudhon - 71250 CLUNY
gilles.rollier@inrap.fr

Anne-Lise BUGNON
17 chemin de la Pièce Mignot, La Comaille
71400 TAVERNAY - annelise.bugnon@wanadoo.fr

Stéphane BLANCHET
41 rue de la Palestine 35000 RENNES
stephane.blanchet@libertysurf.fr

Vincent POMMIER
La Ville Jean 35120 EPINIAC
06.03.85.33.52 pommier.vincent@laposte.net

Aline BRIAND
Le Village 31630 BEAUVAIS-sur-PESCOU
alinebriand@free.fr

COMITÉS HYGIÈNE ET SÉCURITÉ SPÉCIAUX

Centre - Île-de-France : Fabrice PORCELL, Jean-Philippe BAGUENIER
Grand-Est-Nord : Lonny BOURADA, Franck GÉRARD
Grand-Est-Sud : Emmanuel LABORIER, Gilles ROLLIER, Françoise JEUDY, Anne-Lise BUGNON
Grand-Ouest : Vincent POMMIER, Martin PITHON, Romuald FERRETTE, Benjamin HERARD
Grand-Sud-Ouest : Robert ABILA, Catherine BOCCACINO, Pierre BÂTY, Annie BOLLE, Halina WALICKA, Thierry SALGUES
Méditerranée : Stéphanie RAUX, Stéphanie RAUX, Denis ROLIN, Maxime GUILLAUME
Nord-Picardie : Philippe VIDAL, Pascal LE GUEN
Rhône-Alpes-Auvergne : Thomas BOUQUIN, Éric YÉNY

COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE Filière scientifique et technique

Thomas BOUQUIN
4, rue Pierre Blanc 69001 LYON
06.74.29.63.99 - thomasbouquin@club-internet.fr

Fabrice PORCELL
90 rue de l'Ermitage 37100 TOURS
fporcell@free.fr

Aline BRIAND
Le Village 31630 BEAUVAIS-sur-PESCOU
alinebriand@free.fr

Christophe RANCHE
Les Raux 81140 PENNE
06.89.64.30.22
christophe.ranche@wanadoo.fr

DÉLÉGUÉS INTERRÉGIONS INRAP

Centre - Île-de-France : Fabrice PORCELL, Jean-Philippe BAGUENIER
Grand-Est-Nord : Lonny BOURADA, Franck GÉRARD
Grand-Est-Sud : Gilles ROLLIER, Pascale SARAZIN
Grand-Ouest : Vincent POMMIER
Grand-Sud-Ouest : Christophe RANCHÉ
Méditerranée : Nathalie MOLINA
Nord-Picardie : Philippe VIDAL, Pascal LE GUEN
Rhône-Alpes-Auvergne : Thomas BOUQUIN, Éric YÉNY

DÉLÉGUÉS AU CONSEIL DES SECTIONS DE SUD-CULTURE

Cédric ROMS, roms@ras.eu.org,
Christophe RANCHÉ, christophe.ranche@wanadoo.fr,
Boris KERAMPAN, b.kerampan@free.fr

J'envisage d'adhérer à SUD-Culture-Solidaires et souhaite recevoir une documentation

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

Filière : Sc. et tech. Admin. Catégorie : 1 2 3 4 5 CDD CDI

Adresser ce coupon à SUD-Culture-Solidaires, section INRAP, 12 rue de Louvois, 75002 PARIS